

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20151215.16	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 15 décembre 2015 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-quinze du mois de décembre le quinze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 décembre 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etait absent</u></p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : FESTIVAL DE CLASSIQUE : CONCERT DIMANCHE 31 JANVIER 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la saison musicale des jeunes concertistes en Franche-Comté, un concert est proposé dimanche 31 janvier 2016 à 17 heures à la salle des Cossies.

Ce concert sera donné par Guillaume BELLOM, lauréat du 25^{ème} Concours International de Piano d'Epinal, en partenariat avec le Salon de Musique.

Une convention fixant les termes du concert est établie avec Guillaume BELLOM.

La rémunération est proposée ainsi :

NOM	MONTANT	MODE DE PAIEMENT
Guillaume BELLOM	700 € net	Guichet unique

La Commission Vie culturelle, réunie le 3 décembre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, autorise **à / par**.....

- la tenue de ce concert selon les modalités définies ci-dessus ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 15 décembre 2015

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER